Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260305-260305_4-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Délibération n° : 260305_4
Domaine : 7.10 Finances locales - divers
Objet : Subvention OGEC 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt-cinq février 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de seize à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL, Maire, Sami OSMANE, Delphine NOBILET, Aurélie THEMEZE, Adrien NOEL, Maires-Adjoints Philippe MANDON, Patricia BENIS, Cécile CHAMBON, Sylvie VETTIER, Hélène BOUNIOL, Stéphane DEREDEC, Véronique ARBID, Delphine GUTIERREZ, Anthony ROCHARD, Vincent DAUNAY Nathalie TRUET, Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix-sept.

EXCUSE : Hervé TESSIER Conseiller municipal a donné pouvoir à Annabelle QUENTEL.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie THEMEZE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget 2025 de la Commune,
Vu la convention tripartite signée avec l'OGEC et l'école Sainte Famille,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : FIXE le forfait annuel à :

- 1562,52€ pour un élève de classe maternelle pour l'année 2025-2026
- 503,12 € pour un élève de classe élémentaire pour l'année 2025-2026

	Nombre d'enfants dingéens scolarisés	Coût élève	Total
En maternelle	26	1 562,52	40 625,52
En élémentaire	40	503,12	20 124,80

AUTORISE le versement de ce forfait par élève dingéen à l'OGEC de l'école Sainte Famille.

La participation totale s'élève à 60 750,32 €.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget communal 2026.

Adopté à l'unanimité

La Maire